

Mise en ligne : 22 mars 2014.  
Dernière modification : 9 juillet 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ DES CHAUX ET CEMENTS DE RIVET-ALGER (1900-1922)

Édouard CANDLOT, président  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Candlot-ciments.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Candlot-ciments.pdf)

Syndicat commercial algérien  
(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 22 mars 1900)

Bois et matériaux de construction  
Représentants en matériaux, inscrits au 6<sup>e</sup> Groupe  
Nibelle, agent commercial de la Société anonyme des Chaux hydrauliques de Contes-les-Pins (Nice), quai Alger, et rue Frédéric, Saint-Eugène.

Paul Nibelle, futur administrateur délégué, puis président de la Société anonyme des Chaux et ciments de Rivet-Alger

### **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des TUILERIES de MARSEILLE**

Tuiles Roux, Guichard, Arnaud Etienne, Pierre Sacoman,  
Amédée Pierre, Pradel frères et toutes autres marques de la Société.

## **B. NYER**

SEUL DÉPOSITAIRE EXCLUSIF POUR LA PROVINCE D'ALGER  
BUREAU et CAISSE : Rue Buneautre, 3, Mustapha

**P. NIBELLE, seul voyageur**

Pour livraisons, s'adresser à mon employé, débarcadère Cie TOUACHE

**SOCIÉTÉ ANONYME**  
**DRS**  
**CHAUX HYDRAULIQUES ET CIMENTS PORTLANDS**  
**DE CONTES-LES-PINS (NICE)**  
**CAPITAL : 1.000.000 FR.**

**PAUL NIBELLE**  
**AGENT COMMERCIAL**  
**ALGER. — VOUTE 50, QUAI NORD. — ALGER**

**CHAUX HYDRAULIQUES**  
**CIMENTS PORTLANDS NATURELS**  
**CIMENTS PORTLANDS ARTIFICIELS**  
 Ces produits sont admis dans tous les travaux du Génie de la Marine,  
 des Ponts et Chaussées, des Voiries Départementales et des Villes.

*(Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie, 25 mars 1900)*

Syndicat commercial algérien  
 pour la défense et le développement du commerce et de l'industrie  
 Réunion de la chambre syndicale  
 Séance du 19 juin 1900  
 Présidente de M. SALIÈRES, vice-président  
*(Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie, 24 juin 1900)*

Sont admis, à l'unanimité, comme membres du syndicat :  
 M. DECŒUR, administrateur de la Société des chaux et ciments algériens à Rivet, 27,  
 rue Mogador, Alger.

ALGER  
 Une visite à l'arrière-port de l'Agha  
*(L'Afrique du Nord illustrée, 2 mai 1908)*

Vu les commodités réunies par les emplacements de l'arrière-port, la Société des chaux et ciments de Rivet y a également installé des entrepôts.

L'usine de Rivet, fondée en 1900 avec des capitaux français et algériens, au capital de 500.000 francs, qui fabriquait à cette époque 25 tonnes par jour, a pu, grâce à la qualité de ses produits et à l'accueil bienveillant du Service des Ponts et chaussées, agrandir son usine qui produit aujourd'hui 100 tonnes par jour de ciment et chaux. Cette usine fabrique notamment un ciment spécial pour les terrains magnésiens et sulfatés, qui sont nombreux dans la colonie, ciment fabriqué suivant le brevet de l'ingénieur Candlot, dont cette société a seule la propriété pour l'Algérie et la Tunisie.

Les ciments de l'usine de Rivet sont employés pour tous les travaux à terre, à l'eau douce et à la mer, dans les mêmes conditions que ceux des meilleures marques de France.

---

[Homologation des ciments de la société par le Génie militaire]  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 30 mai 1909)

Nous avons le plaisir d'apprendre à nos lecteurs que, par décision du 19 mai 1909 et à la suite de nombreux essais qui ont eu lieu au laboratoire du Génie militaire de Boulogne, Monsieur le ministre de la guerre a admis les ciments artificiels de la Société de Rivet Alger pour les travaux militaires, y compris les travaux de fortification.

La chaux hydraulique de cette société avait été déjà admise par décision de Monsieur le ministre de la guerre en date du 15 avril 1903.

Nous sommes heureux de constater la prospérité de cette industrie algérienne dont les produits sont maintenant officiellement admis par toutes les administrations : Génie, Ponts et Chaussées, Voirie départementale, Cies de chemin de fer, tant pour les travaux en prise en mer que pour les travaux à terre, où ils ont donné partout d'excellents résultats, ainsi que dans les grands travaux en béton armé exécutés en Algérie, en Tunisie et en Égypte pendant ces dernières années.

---

MARIAGE  
Marcelle Étéviant  
Albert Nibelle  
(*L'Écho d'Alger*, 26 avril 1912)

Le 22 avril a eu lieu, à Alger, le mariage de M. Albert Nibelle, ingénieur civil, avec Mademoiselle Marcelle Étéviant.

M. Albert Nibelle est le fils de l'ingénieur connu [Paul N., adm. délégué Chaux et ciments de Rivet-Alger]. Mademoiselle Étéviant appartient aussi à une ancienne et estimée famille algéroise. [...]

---

S.A. DES CHAUX ET CIMENTS DE RIVET-ALGER  
(*L'Écho d'Alger*, 22 juin 1912)

Dans son assemblée générale tenue à Paris, le 10 juin 1912, au siège social, 69, rue de Miromesnil, la Société des Chaux et ciments de Rivet-Alger a décidé de distribuer un dividende de 10 % aux actions de priorité et de 5 % aux actions ordinaires, tout en prévoyant des réserves et des amortissements pour améliorer encore la situation de la société.

L'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la réélection de M. Nibelle aux fonctions d'administrateur délégué pour une nouvelle période de six ans, et les nominations de MM. René Outin <sup>1</sup> et Meley père, le distingué constructeur en ciment armé, comme administrateurs, également pour six années.

---

Partie officielle

---

<sup>1</sup> René Outin (1857-1921) : ancien directeur de l'agence de Tlemcen de la Banque de l'Algérie, puis administrateur délégué à Alger du Crédit algérien (avril 1906). Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit\\_algerien.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_algerien.pdf)

Syndicat commercial algérien  
pour la défense et le développement du commerce et de l'industrie  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 2 août 1917)

XI<sup>e</sup> groupe  
(Entrepreneurs de travaux publics).

Réunion de la Délégation du XI<sup>e</sup> groupe et des directeurs ou représentants des  
Sociétés de chaux et ciments de la Métropole et d'Algérie, sous la présidence de M. J.  
Tarting, président du XI<sup>e</sup> groupe.

Séance du 27 juillet 1917

.....  
M. Nibelle, suivant le désir de M. le président, s'exprime en ces termes :

« J'ai tenu à répondre à votre convocation pour vous exposer les raisons pour lesquelles notre usine de Rivet, qui devrait produire 120 tonnes par jour de liants hydrauliques, n'en produit difficilement que 40 à 50 tonnes.

1° Depuis plus d'une année, nous sommes constamment à court de charbons anthracite pour nos fours. A deux reprises différentes, nous avons dû arrêter notre fabrication.

La Commission des charbons, à Paris, nous a bien octroyé les licences pour exporter d'Angleterre en Algérie le combustible qui nous est nécessaire, mais nous ne pouvons obtenir de navires pour le charger et ce, malgré les démarches incessantes et pressantes faites au ministère par le gouvernement général et par nous-mêmes.

Depuis trois mois, aucun navire n'a été mis à notre disposition, malgré nos supplications journalières, pour nous apporter 3.000 tonnes d'anthracite qui attendent à Swansea que nous puissions les enlever. Si, d'ici cinq semaines, nous n'avons pas reçu tout ou partie de ce combustible, nous serons obligés d'arrêter nous-mêmes, le stock que nous avons touchant à sa fin.

Pour la fabrication des ciments, il est absolument impossible d'employer une autre qualité de charbon que l'anthracite. Sur le conseil de M. Guérin, directeur des Chemins de fer algériens de l'État, nous y ajoutons, pour l'économiser, une petite quantité de charbon de bois que nous avons obtenu de fabriquer nous-mêmes dans des parties de forêts domaniales que M. le gouverneur a bien voulu nous faire concéder, mais, actuellement, il nous est interdit, jusqu'en octobre, de travailler ;

[Dépendance envers la Compagnie centrale d'énergie électrique]

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale\\_energie\\_electrique.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale_energie_electrique.pdf)

2° La force motrice nous est fournie par la Compagnie centrale d'énergie électrique, dont l'usine est à Hussein-Dey.

Or, comme vous le savez, cette Compagnie est elle-même en danger d'arrêter par suite du manque de combustible. Pendant le jour, elle ne peut nous fournir qu'une faible quantité d'énergie électrique bien juste nécessaire pour assurer nos services des briquetages, des fours et de la marche du câble qui apporte à l'usine nos matières premières.

C'est seulement de nuit qu'elle peut nous donner la force nécessaire au fonctionnement de nos ateliers de broyage.

Elle vient de nous informer que, vu les prix auxquels elle payait son charbon, elle était obligée, pour août, et sans engagement de fournir, de nous facturer le kilowatt à 0 fr. 39. En ce moment, nous le payons 0 fr. 35. Avant août 1914, il nous revenait à 0 fr. 08.

Si donc la Compagnie centrale d'énergie électrique vient aussi à manquer de charbon, notre usine sera arrêtée ;

3° Depuis plusieurs mois, la main-d'œuvre nous fait de plus en plus défaut, bien que nous soyons arrivés à payer 5 francs et 4 francs les indigènes qui, antérieurement, avaient des salaires de 2 et 3 francs. Lorsque nous leur demandons pourquoi ils nous quittent, ils nous répondent qu'ils sont très satisfaits du prix de leur journée, mais que, recevant de l'argent de leurs parents qui sont employés en France, ils peuvent acheter de la terre et qu'ils préfèrent travailler pour eux que pour les autres.

M. le gouverneur général a fait tout ce qu'il a pu pour nous procurer des ouvriers indigènes, mais, comme il a déclaré, il n'a pas le droit de les réquisitionner.

Grâce à ses démarches, nous avons pu obtenir un groupe de cinquante-cinq détenus militaires ; malheureusement, comme vous le savez, cette main-d'œuvre ne donne qu'un faible rendement ;

4° Nous sommes obligés de rester plusieurs jours sans faire aucune expédition faute de sacherie.

Malgré nos demandes pressantes par lettres et même par dépêches, MM. les constructeurs ne nous renvoient pas nos sacs. Il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'acheter actuellement de la sacherie, les filatures travaillant pour la Défense nationale ; de plus, les arrivages de jute sont très restreints. Nos fournisseurs nous ont écrit qu'ils craignaient d'en manquer.

Les sacs, dimensions 45/90, pesant de 550 grammes à 600 grammes, sont cotés maintenant 1 fr. 75.

Vous voyez, Monsieur le président, dans quelle situation pénible se débat l'industrie algérienne ; il est fâcheux qu'en France, nous n'ayons pas trouvé plus d'appui jusqu'à ce jour et que l'on n'ait pas cru devoir prendre en considération les demandes de M. le gouverneur général, de plusieurs chambres de commerce, notamment de celle d'Alger qui rend compte des démarches qu'elle a bien voulu faire dans son volume l'Exposé de ses travaux pendant les années 1915-1916.

Nous leur en restons profondément reconnaissants.

Nous espérons que lorsque vous aurez saisi de cette question l'éminent M. Loucheur, sous-secrétaire d'État chargé de l'approvisionnement des charbons, vous obtiendrez rapidement satisfaction.

Nous vous prions d'agir énergiquement si vous voulez éviter la fermeture des usines de Rivet et de Bougie. »

M. le président dit que l'usine de Rivet, d'après l'exposé fait par M. Nibelle, souffre du manque de combustible, de sacherie et de main-d'œuvre.

Au sujet du combustible, le Syndicat commercial interviendra auprès de M. le gouverneur général et de M. Loucheur, sous-secrétaire d'État du Ravitaillement.

En ce qui concerne la sacherie qui est retenue chez les entrepreneurs et les constructeurs, une note sera insérée dans le *Journal général* afin que tous les intéressés fassent leur possible pour retourner les sacs vides au plus tôt.

Quant à la question de la main-d'œuvre, qui se raréfie de plus en plus, et dont se plaignent les industriels, les colons et les entrepreneurs, il y aura lieu d'en saisir M. le gouverneur général, mais je ne vois guère que l'augmentation des salaires qui puisse améliorer la situation.

M. Nibelle demande à ce que M. le gouverneur général soit saisi aussi des difficultés provenant du manque de sacherie, afin qu'il fasse réquisitionner le stock de sacs nécessaires à l'Algérie.

M. le président ne croit pas possible la réquisition de la sacherie en France, mais il y aurait peut-être un moyen, c'est celui de faire acheter par le gouvernement général, pour le compte des diverses sociétés qui manquent de sacherie en Algérie, tous les sacs nécessaires à leur industrie et ceci en faisant verser d'avance au Trésor, par les sociétés, le montant approximatif de la valeur des sacs.

.....  
-----  
L'ALGÉRIE FINANCIÈRE  
Chaux et ciments de Rivet-Alger  
(*Le Sémaphore algérien*, 4 février 1921)

L'introduction au marché en banque des actions de cette société est chose faite. Un assure que les résultats de l'année 1920 auraient marqué une importante augmentation sur ceux de 1919, qui avaient eux-mêmes continué la progression régulière constatée au cours, des vingt animées d'existence de la société.

La production aurait dépassé 20.000 tonnes, et les bénéfices atteindraient une somme très supérieure à celle que représenterait un dividende, de 15 fr. (égal aux trois précédents) sur le capital porté à 4 millions en mai dernier, et en tenant compte de d'intervention des 10.000 parts de fondateur à la répartition. Il est à noter que les améliorations et extensions à réaliser sur les fonds procurés par l'augmentation de capital ne sont qu'à leur début.

Le programme établi vise une production annuelle de 160.000 tonnes qui doit être atteinte en 1922.

Une cité ouvrière européenne va être construite sur un terrain cédé par la commune de Rivet afin de loger les familles d'origine européenne des ouvriers employés par la société [au lieu et place d'une grande partie de la main-d'œuvre indigène, qui, tout comptes faits, n'est pas d'un emploi avantageux.](#)

-----

[Alger : présentation de la presse à béton VBM par l'Omnium de la construction]  
Pour combattre la crise du bâtiment

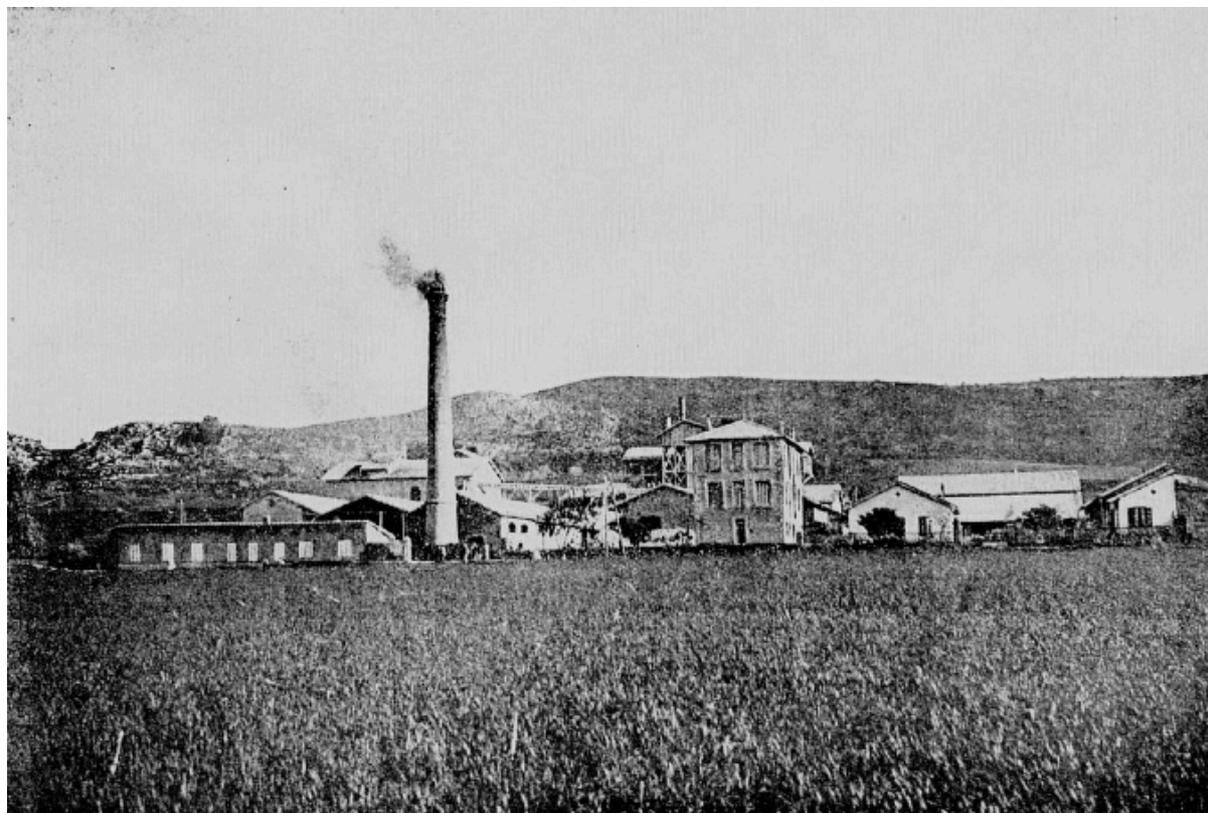
-----

UN MATÉRIAU NOUVEAU  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 17 mars 1921)

.....  
L'intérêt que présente ce matériau avait attiré à cette expérience les personnes les plus autorisées dans les questions du bâtiment, parmi lesquelles nous citerons : ... MM. Nibelle père et fils, les sympathiques administrateurs de la Société des chaux et ciments de Rivet...

-----

Reportage sur le port d'Alger  
Chaux et ciments de Rivet  
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février et 2 avril 1921)



Vue de l'usine des Chaux et ciments de Rivet

Le hangar de l'Aviation maritime, dont vous voyez s'élever ici l'harmonieuse architecture, a été édifié par les soins de la Société des chaux et ciments de Rivet.

La Société anonyme des Chaux et ciments artificiels de Rivet, créée en 1900, est, sans contredit, une des plus anciennes sociétés algériennes organisée pour la fabrication des chaux et ciments artificiels.

Dès sa création, il lui était possible de fabriquer 10.000 tonnes de ciments.

Cette société ne devait pas tarder à prendre l'importance et l'extension que méritait sa courageuse entreprise, et, par ses propres moyens, sans augmenter son capital, elle portait bientôt sa fabrication de 10.000 tonnes au chiffre considérable de 30.000 tonnes.

Aujourd'hui, grâce au concours de MM. Jacques Gunzburg et Cie, de Paris, grâce, aussi, au concours de M. Laboubée, directeur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, la Société anonyme des Chaux et ciments de Rivet, vient de porter son capital à quatre millions de francs, pour construire une nouvelle usine capable de produire 100.000 tonnes par jour de chaux et de ciments Portland artificiels, avec tous les perfectionnements nouveaux.

Dès cette époque, la Société des Chaux et ciments de Rivet prenait l'importante place officielle à laquelle lui donnaient droit ses efforts vers le mieux et son infatigable initiative.

Depuis 1904, les chaux et ciments produits de cette usine sont admis officiellement par les Ponts et chaussées, le Génie militaire, les compagnies de chemins de fer, pour tous les travaux en mer et à terre.

Nombreux sont les grands travaux qui ont pu, grâce à elle, être effectués en terre africaine.

Voici, entre autres, la grande jetée du nouveau port de l'Agha, la jetée du port de Djidjelli, des ponts très importants en ciment armé, notamment le pont de Maison-Carrée, qui enjambe l'Harrach, ainsi que toutes les amphores en ciment armé de la plupart des grandes caves des trois départements.

Voici encore, et surtout, cet admirable hangar de l'aviation d'où nous avons vu sortir, aux temps héroïques et douloureux de la guerre, les avions redoutés des sous-marins allemands.

Tout le monde a pu approcher cette curieuse construction qui tient à la fois de la tente et de la nef, et qui, sans supports intermédiaires, assure sous sa voûte trente-deux mètres de vide.

C'est là l'une des plus belles œuvres de la Société des Chaux et ciments de Rivet qui, sous l'habile direction de M. Nibelle père — le créateur en Algérie de l'industrie des chaux et ciments — a pris si rapidement une extension considérable.

M. Nibelle, après vingt-deux ans de services dévoués et unanimement appréciés, vient de prendre sa retraite.

Tous nos regrets l'accompagnent et, aussi, tous les regrets de ceux qui ont pu approcher cet homme accueillant, affable, chez qui les qualités de l'esprit et du cœur allaient de pair avec l'autorité technique et la compétence infaillible.

Son fils lui succède aujourd'hui. Ingénieur des Arts et Métiers et de l'École Électrotechnique de Grenoble, M. Albert Nibelle maintiendra, à Alger, la juste renommée d'un nom qui ne peut éveiller parmi nous que de légitimes et profondes sympathies.

Aussi, aux regrets que nous formulons plus haut à la nouvelle de la retraite de M. Nibelle père, joignons-nous ici même les vœux que nous formons pour son successeur, M. Albert Nibelle, son fils.

Il convient d'ajouter que le siège social de la Société des Chaux et ciments de Rivet est situé, en pleine ville d'Alger, 39, rue d'Isly.

C'est 32, rue Cambon que se trouve installé le siège administratif.

Le président de son conseil d'administration est M. G. Bouton, E. C. P., dont la haute valeur technique et administrative est hautement appréciée dans le monde industriel en France.

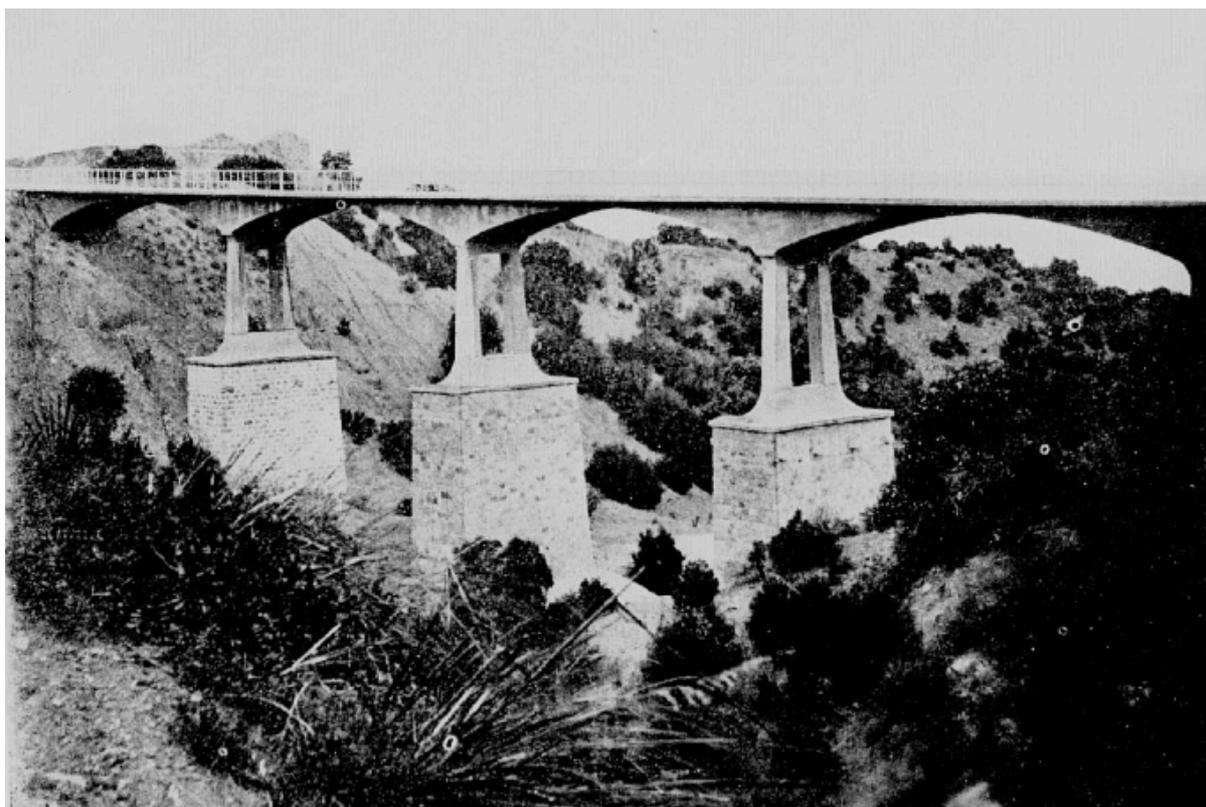
Telle est cette importante entreprise qui a si activement collaboré à l'œuvre de colonisation et de civilisation poursuivie inlassablement par la France dans notre Afrique du Nord.

Grâce à son précieux concours, nos horizons algériens ont vu s'élever des ponts dans les paysages jusque-là inaccessibles et se profiler sur la mer, gagnée à notre prestige et à notre influence les jetées et les môles qui ont pu rendre abordables pour nos paquebots les rivages les plus accidentés de la côte barbaresque.

L'Algérie — terre musulmane et stérile — est aujourd'hui, après un formidable effort poursuivi depuis la conquête, devenue terre française et féconde.

Nos voies ferrées, nos routes spacieuses, nos ports, nos jetées, nos ponts, en facilitant l'accès et l'exploitation, doivent figurer pour une grande part parmi les éléments de pacification qui ont assuré la prospérité définitive de notre colonie.

En s'inspirant de cette pensée, c'est à des compagnies industrielles de l'importance de la Société des Chaux et ciments de Rivet qu'il convient de tendre un juste hommage.



Pont en ciment armé de la route de Ténès à Mostaganem

L'ALGÉRIE INDUSTRIELLE  
Société des chaux et ciments de Rivet d'Alger  
(*Le Sémaphore algérien*, 15 juin 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue au siège social, à Paris, 33, rue Cambon, sous la présidence de M. G. Bouton.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, tous les efforts du conseil ont tendu vers ce double but : poursuivre activement la réalisation du programme de transformation de l'outillage industriel en vue du développement de la production, tout en assurant une exploitation normale et en cherchant même à intensifier la fabrication dans la limite des moyens dont la société dispose.

Les résultats bénéficiaires de l'exercice 1920 doivent être considérés comme fort satisfaisants. Leur réalisation a, d'ailleurs, été facilitée, dans une certaine mesure, par la reprise des affaires qui s'est manifestée dans les sept ou huit premiers mois de l'exercice.

Malheureusement, cette reprise a bientôt fait place à une accalmie qui, depuis le début de l'année, n'a fait que s'accroître.

La production en chaux et en ciment s'est élevée à 19.758 tonnes, contre 8.423 en 1919.

Le montant des ventes a atteint 4 millions 491.401 francs contre 1.244.250 fr. en 1919. laissant apparaître un bénéfice brut de près de 1.300.000 francs,

Sur ce bénéfice brut, il a été prélevé la somme de 390.791 francs, qui a été employée à des amortissements avant inventaire sur certains postes de l'actif, notamment sur les approvisionnements et produits fabriqués ou en fabrication.

La transformation des usines se poursuit sans qu'il en résulte de gêne appréciable dans le fonctionnement de l'exploitation. La livraison du matériel commandé s'effectue

aux dates prévues et, d'ici quelques mois, la société disposera d'un outillage perfectionné qui augmentera déjà sensiblement sa puissance de production et permettra, tout en réduisant le prix de revient, de donner à l'entreprise un plus grand essor,

Les travaux de construction de l'embranchement de Rivet à Eucalyptus, qui doit relier les usines au réseau général des chemins de fer algériens, suivent leurs cours.

Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 900.101 francs.

A l'unanimité, l'assemblée a décidé de fixer le dividende à 9 francs par action et à 5 fr. 50 par part, payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Elle a nommé MM. Laché <sup>2</sup> et Michaux <sup>3</sup>, administrateurs.

Des explications fournies à l'assemblée, il résulte que les travaux de transformation suivent leur cours. Au moment de la reprise des affaires, la société sera ainsi, en mesure de produire de 35 à 40.000 tonnes pour atteindre ensuite 60.000 tonnes.

Le conseil a estimé qu'il était nécessaire d'étendre le champ d'action de la société ; c'est ainsi que des négociations ont été engagées au Maroc pour des affaires assez importantes. Malgré la crise actuelle, l'avenir de la société se présente sous des auspices favorables et le conseil espère, pour l'an prochain, des résultats sinon extrêmement brillants en raison des circonstances présentes, du moins intéressants.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Assemblée générale ordinaire du 3 juin 1921  
(*Le Sémaphore algérien*, 24 juin 1921)

[...] L'industrie des matériaux de construction a attiré tout spécialement notre attention dans un pays qui doit tendre à s'affranchir de l'importation des produits manufacturés. À cet effet, une partie importante de l'augmentation du capital de la Société des Chaux et ciments de Rivet-Alger, capital porté à 4.000.000 de francs, a été souscrite par notre établissement. [...]

---

Chaux et Ciments Rivet-Alger  
(*La Vie municipale* (Ass. maires de France), 25 juin 1922)

En mai 1921, nous mettions en garde nos lecteurs contre la publicité tapageuse faite par la banque J. de Gunsburg, pour l'écoulement des dites actions, dont les cours avaient été poussés jusqu'à 220 francs.

Cette firme, constituée depuis 1900 avec le concours de MM. Nibelle et Besnier, de la banque J. Gunsburg, n'a eu qu'un but : soutirer de l'argent aux actionnaires. L'exercice 1921 se clôturait avec un déficit de 458.830 fr., ils démissionnent et remettent le soin à d'autres de replâtrer cette affaire. Malheureux actionnaires, n'oubliez pas que vous pourriez faire prendre des sanctions contre ces fuyards !

---

<sup>2</sup> Félix Laché : assesseur, puis commissaire des comptes de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, président de la Banque algéro-tunisienne pour le commerce d'exportation, correspondant au Maroc de la BIAN.

<sup>3</sup> Lucien Michaux (1868-1935) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, marié en 1895 à Marie-Louise Morel. Directeur général des travaux publics de Tunisie (1913), directeur des services des chemins de fer à l'administration centrale des travaux publics (août 1917), directeur à l'administration centrale du ministère des régions libérées (août 1919), administrateur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (1919), administrateur des Phosphates tunisiens (1920-1928), administrateur de la Société des chaux et ciments de Rivet-Alger (1922). Président délégué de la Société des mines de Bou-Arfa (manganèse au Maroc).

---

Chaux et ciments de Rivet-Alger  
(*Le Journal des finances*, 16 septembre 1928)

Cette société fut constituée en 1900 sous la dénomination de Société de Chaux et ciments algériens et ne prit sa raison sociale actuelle qu'en 1902. Le capital était alors de 509.000 francs. Vingt ans après, il était de 4 millions, mais le compte de profits et pertes se soldait par un déficit de 449.000 francs. C'est dire que la société n'avait pas toujours su réunir les conditions d'une exploitation prospère. [...]

---

Chaux et ciments de Rivet-Alger  
(*Le Journal des débats*, 2 mai 1930)

[...] Les origines de la Société des Chaux et ciments de Rivet-Alger remontent à 1900, mais, pendant les vingt premières années de son existence, la situation de l'affaire resta très difficile : l'histoire financière de la société pendant cette période, qui fut marquée par deux réorganisations financières, l'une réalisée en 1904 et l'autre en 1909, ne présenterait d'ailleurs qu'un intérêt rétrospectif. [...]

---

Suite :

1922 : Lafarge prend le contrôle des Chaux et ciments de Rivet-Alger.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Chaux-ciments\\_Rivet\\_1922-1930.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Chaux-ciments_Rivet_1922-1930.pdf)

1928 : Lafarge rachète les Ciments Portland de l'Afrique du Nord : usines à Oran et Alger-Pointe Pescade.

1930 : fusion des deux sociétés dans la Nord-Africaine des Ciments Lafarge.